

Directions Régionales, Filiales et Succursales Peugeot

ANGERS - Filiale	8, av. Maréchal-Foch.
ANGOULÊME - Filiale	Place du Champ-de-Mars.
ANNECY - Vente directe	11, rue de la Préfecture.
BESANÇON - Filiale	6, rue Granvelle.
BEZIERS - D. R.	63, boul. Frédéric-Mistral.
BORDEAUX - Filiale	5, rue Fondaudège.
CAEN - Succursale	5, rue du 11-Novembre.
CHAMBÉRY - Vente directe	15, quai de la Rize.
CHOLET - Filiale	149, rue Nationale.
DIJON - Filiale	28, place Darcy.
GRENOBLE - D. R.	4, avenue Alsace-Lorraine.
LILLE - Filiale	7, 9, 11, rue Faidherbe.
LIMOGES - D. R.	21, rue Jean-Jaurès.
LYON - Filiale	141, rue Vendôme.
MARSEILLE - Filiale	141, avenue du Prado.
MONTBÉLIARD - D. R. et Succursale	Avenue des Alliés.
NANCY - Filiale	6, rue Claude-Charles.
NANTES - Filiale	5, quai de l'Île-Gloriette.
NANTES - D. R.	5, quai de l'Île-Gloriette.
NIMES - Filiale	6 et 8, rue de la République.
PAU - D. R.	Avenue de Ridgway.
POITIERS - Filiale	90-92, rue Carnot.
REIMS - Filiale	42, rue Buirette.
ROUEN - Filiale	116, avenue du Mont-Riboulet.
TOULOUSE - Filiale	4 bis, boulevard Carnot.
TOURS - Filiale	15, boulevard Béranger.
VICHY - D. R.	5, rue de Flandre.
ALGER, 19-21, boul. Baudin.	TUNIS, 65, rue de Portugal.

EXPOSITION DANS LA RÉGION PARISIENNE

68, quai de Passy (16°).
 1, place de l'Opéra (1^{er}).
 15, rue du Louvre (2°).
 33, boul. Saint-Martin (3°).
 131, boul. Saint-Germain (6°).
 35, rue Malar (7°).
 145, rue de l'Université (7°).
 29, rue de Berri (8°).
 30 et 63, av. d. Ch.-Elysées (8°).
 7, rue Rochecouart (9°).
 182, rue Lafayette (10°).
 39, boulevard Richard-Lenoir (11°).
 74, boul. Beaumarchais (11°).
 181, boul. Voltaire (11°).
 29, boulevard Diderot (12°).
 98, avenue d'Orléans (14°).

8, boulevard Montparnasse (14°).
 71, av. de la Grande-Armée (16°).
 127, avenue de Versailles (16°).
 19, rue de Passy (16°).
 6-8, rue Fargolèse (16°).
 7, rue du Ranelagh (16°).
 12, rue des Sablons (16°).
 4, 6, boul. de la Somme (17°).
 136, boul. Malesherbes (17°).
 10 bis, av. de la Grande-Armée (17°).
 54, avenue Jean-Jaurès (19°).
 196, av. de la P.-de-Vincennes (20°).
 130 et 156, bd Jean-Jaurès, Clichy.
 73, av. Aristide-Briand, Montrouge.
 12, rue du Petit-Parc, Vincennes.
 121, r. du Château, Boulogne-s-Seine.

Centre de Livraison (Région parisienne)

9, boulevard National, LA GARENNE, Tél. Charlebourg 28.10

MAGASIN CENTRAL & DIRECTION des PIÈCES DÉTACHÉES
102 à 106, Rue Danton - LEVALLOIS-PERRET
 PÉREIRE 45-22

Ateliers Centraux de Réparations

100, Quai de Passy, PARIS (16°) R.C. Seine 78412

TARIFA

Société Anonyme des Automobiles

Peugeot

au Capital de 220 Millions de Francs

Siège Social : 68 à 104 Quai de Passy - Paris (16°)

DIRECTION GÉNÉRALE

DIRECTION COMMERCIALE DIRECTION DES ACHATS

DIRECTION DE LA PUBLICITÉ

29, RUE DE BERRI - PARIS (8°)

Tél. Balzac : 28.30 - Adr. Tél. : Peugeotberri-Paris

SERVICE VENTE RÉGION PARISIENNE HALL D'EXPOSITION

DIRECTION RÉGIONALE PARIS-ORLÉANS

DIRECTION RÉGIONALE PROVINCE-PARIS

SERVICE EXPORTATION

ATELIERS CENTRAUX DE RÉPARATIONS

68 à 104, QUAI DE PASSY - PARIS (16°)

Tél. Auteuil 82.00 à 82.09 - Adr. Télégr. : Peugeotparis-Paris

Tarif au 10 Octobre 1938

MODÈLES
 TOURISME
 202
 402 B Légère
 402 B



VÉHICULES
 UTILITAIRES
 500 kg
 1.000 kg

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Pour faciliter les opérations administratives de la livraison, nous demandons instamment à nos clients de ne pas prendre livraison eux-mêmes à nos Entrepôts des véhicules commandés par eux, mais d'en laisser le soin à celui de nos concessionnaires ou agents auquel ils ont passé commande.

1° Nos tarifs, catalogues et notices ne peuvent être considérés comme une offre ferme des modèles qu'ils décrivent et les commandes ne nous engagent qu'après ratification de notre part; elles ne prennent date, pour la livraison, qu'après versement de l'acompte spécifié au bon de commande. Ce versement ne comporte nullement, pour l'acheteur, la faculté de se dédire de sa commande moyennant l'abandon de son acompte qui, en cas d'annulation de l'ordre, nous reste acquis à titre d'indemnité sous réserve de tous nos droits, à moins que l'acheteur ne se trouve dans un des cas ci-dessous visés (majoration de plus de 15%, retard de plus de trois mois sur le délai indiqué à la commande). Le paiement du solde doit être effectué avant la livraison ou l'expédition de l'usine. Le bénéfice de la commande est personnel à l'acheteur, qui traite avec notre concessionnaire ou avec nous, et ne peut être cédé sans notre accord. Nos concessionnaires, n'étant pas nos mandataires, sont seuls responsables, vis-à-vis de leurs clients, de tous engagements pris par eux. Les engagements pris par nos voyageurs et vendeurs ne sont valables qu'autant qu'ils sont ratifiés par nous. Il leur est interdit d'apporter un changement quelconque à nos conditions de vente.

2° Etant donné l'incertitude dans laquelle nous nous trouvons au sujet du prix des matières premières et de la main-d'œuvre et les fluctuations qui peuvent se produire entre la passation de l'ordre et son exécution, les prix figurant sur nos tarifs ne sont donnés qu'à titre indicatif, le prix appliqué étant celui en vigueur au jour de la livraison. L'acheteur bénéficie de la baisse ou subit la hausse. Dans le cas où cette dernière excéderait 15% du prix en vigueur au jour de la commande, il pourrait annuler son ordre, au plus tard le lendemain du jour de la réception de l'avis de mise à sa disposition du véhicule, et l'acompte versé lui serait remboursé sans intérêt.

D'autre part, le bénéfice de la baisse n'est pas applicable dans le cas de vente avec reprise prévu au § 4 ci-après.

3° En raison de la variété des circonstances qui peuvent influencer sur la production la date de livraison n'est donnée qu'à titre indicatif, étant entendu que nous ferons toujours notre possible pour livrer à cette date, mais que nous nous réservons, à partir de ladite date, une marge de trois mois. Ces trois mois écoulés, le client qui n'aura pas eu livraison pourra nous mettre en demeure de livrer et, quinze jours seulement après cette mise en demeure, demander la résiliation de sa commande. La résiliation entraînera simplement pour nous l'obligation de restituer l'acompte versé, sans intérêt ni indemnité. Si l'exécution est demandée, il ne sera pas dû d'intérêts moratoires.

Toutefois, si dans ce délai de trois mois une voiture du type demandé, mais dont la peinture ou la garniture intérieure ne serait pas celle stipulée à la commande, est offerte à l'acheteur, celui-ci ne pourra pas se prévaloir du droit de résiliation ci-dessus. Enfin, ce délai pourrait être prorogé d'une durée égale en cas de force majeure (grèves, incendies, inondations, etc.).

4° Lorsque le bon de commande stipule la reprise d'une voiture d'occasion, cette reprise est subordonnée à la livraison d'une voiture neuve. Par suite, il est formellement convenu que dans le cas où, pour quelque cause que ce soit, la résiliation est acceptée par le vendeur, elle annule de plano l'obligation pour celui-ci d'effectuer la reprise, celle-ci n'étant, en définitive, qu'un paiement partiel en nature de la voiture neuve. Dans le cas de résiliation ci-dessus prévu, le concessionnaire ou l'agent, si la voiture d'occasion est alors en sa possession, devra la rendre à l'acheteur sans que ce dernier puisse lui réclamer des dommages-intérêts pour usage du véhicule, privation ou toute autre cause; si, au moment de la résiliation, la voiture de reprise avait été vendue par le concessionnaire ou l'agent, ce dernier sera seulement tenu de rembourser le prix justifié sur facture auquel il l'aurait revendue, sous déduction d'une commission de 5% et du montant des impôts et frais afférents à la revente du véhicule d'occasion.

5° Tout acheteur prévenu de l'achèvement de son châssis ou de sa voiture doit régler le solde du prix et prendre livraison du véhicule dans les cinq jours; passé ce délai, il lui sera compté 15 francs par jour pour frais de garage. Nous nous réservons en outre, le droit soit de disposer de la voiture en faveur d'un autre client et d'en reporter la livraison à une date ultérieure, soit d'annuler la commande sous réserve de tous nos droits, auquel cas l'acompte versé nous restera acquis à titre de dommages-intérêts, sans préjudice des dommages-intérêts complémentaires qui pourraient être dus.

Notre responsabilité se trouve dégagée par la prise en charge des véhicules, ou par l'ordre d'expédition.

6° Nous nous réservons la faculté d'apporter à nos modèles de châssis et de carrosseries toutes modifications, suppressions et améliorations que nous jugerions désirables, sans obligation pour nous d'apporter ces modifications aux véhicules des mêmes modèles précédemment livrés.

7° Nos véhicules sont garantis pendant six mois, à dater du jour de la délivrance des procès-verbaux des Mines par nous, contre tout vice de construction ou défaut de matière, mais nous ne répondons pas d'une avarie résultant d'une négligence, d'une mauvaise utilisation de la voiture, d'une surcharge même passagère, ou de l'inexpérience du conducteur. La garantie se borne à l'échange pur et simple de la pièce reconnue défectueuse par nous ou à sa remise en état, à notre convenance, les pièces étant livrées dans nos Usines, sans que nous ayons à participer en aucune manière aux frais de main-d'œuvre occasionnés par le démontage et le remontage, ni aux frais et conséquences de l'immobilisation du véhicule. Nous déclinons formellement toute responsabilité, quelle qu'elle soit, à raison des vices ou défauts pouvant exister dans les articles fabriqués par nous, notamment à raison des accidents de personnes ou de choses qui en résulteraient, ou lorsqu'une de nos voitures aura été transformée, modifiée ou réparée en dehors de nos ateliers. Les échanges ou les remises en état de pièces faits au titre de la garantie ne peuvent avoir pour effet de prolonger la durée de celle-ci. La garantie ne s'étend ni aux organes de nos voitures qui portent la marque de nos fournisseurs ni aux accessoires, ni aux pneumatiques.

8° Nos prix s'entendent nets pour châssis ou voitures, non emballés, pris à nos Usines; nous nous réservons de réclamer des dommages-intérêts à toute personne qui vendrait ou offrirait des véhicules neufs de notre marque à des prix autres que ceux portés sur le catalogue, en raison du préjudice que ce fait peut nous causer. En outre, tout véhicule vendu, soit au comptant, soit à crédit, au-dessous du prix porté au tarif en cours, qu'il s'agisse d'un rabais quelconque en nature ou en espèces, ne pourra en aucun cas, bénéficier de la garantie prévue à l'article 7 ci-dessus.

9° Nos concessionnaires et nos clients s'interdisent, en acceptant nos conditions générales de vente, de faire figurer directement ou indirectement, notamment par l'intermédiaire d'agents, de sous-agents ou de carrossiers, les véhicules de notre marque dans les Expositions, Courses ou Concours, sans autorisation spéciale de notre part. Ils s'interdisent également de faire toute publicité quelconque concernant les raids, records ou performances ayant pour but de mettre en relief la vitesse, la consommation ou les qualités de nos véhicules.

10° En cas de vente de châssis nus, nous engageons nos clients, nos concessionnaires et agents et les carrossiers qui établissent des caisses pour ces châssis, à bien consulter nos schémas et les instructions relatives au montage des carrosseries et à s'assurer qu'ils ont bien le schéma qui se réfère au numéro du châssis qui leur est vendu. Nous déclinons toute responsabilité en cas de mauvaise application.

11° En cas de contestation quelconque relative à l'exécution de la vente, ou à l'application de la garantie des voitures, les Tribunaux de la Seine seront seuls compétents, de convention expresse, même en cas de demande incidente, de demande en garantie, ou en cas de pluralité de défendeurs, qu'il s'agisse d'une action exercée en vertu du contrat civil ou commercial ou d'une action fondée sur un quasi-délit par application des articles 1332 et suivants du Code civil. Les divers modes d'expédition ou de paiement, nos dispositions, acceptations de règlements ou expéditions contre remboursement, ainsi que le lieu de livraison, ne peuvent opérer ni novation, ni dérogation à cette clause attributive de juridiction. Toutefois, la faculté est réservée à nos concessionnaires et agents d'assigner leurs clients devant les Tribunaux dont dépend le siège social du concessionnaire ou de l'agent. Dans le cas où cette dernière faculté serait exercée, le client ne pourra engager aucune demande, même par voie de demande reconventionnelle, ailleurs que devant les Tribunaux compétents de la Seine.

VOITURES DE TOURISME

(taxe 8,70 % incluse)

Tous les modèles carrossés par nos usines sont munis exclusivement de glaces « Sécurité »

	Prix	Symbole
Châssis 202		
Bloctube surbaissé Roues AV indépend. Moteur à culbuteurs Culasse Alpax Puissance 6/30 CV Boîte vites. silencieuse avec synchronesh Carrosseries entièrement métalliques type Fuseau-Sochaux Voie : 1 m. 15 Empat. : 2 m. 45	Berline normale, 4 places, 4 portes. 20.900 Berline luxe, 4 places, 4 portes, toit ouvrant 22.800 Supplément pour porte-bagages amovible et réglable (toit) 100 Berline découvrable, 4 places, 4 portes 22.800 Coupé décapotable 2/3 places, sièges garnis cuir 24.900	N 2 N 2 T E 2 D 2
Châssis 402 B Léger		
Bloctube surbaissé Roues AV indépend. Moteur à culbuteurs Puissance 12/65 CV Boîte vites. silencieuse avec synchronesh Carrosseries entièrement métalliques type Fuseau-Sochaux Voie : 1 m. 28 Empat. : 2 m. 88	Berline sport, 4 places, 4 portes, toit ouvrant, porte-bagages 27.900 Berline sport avec boîte de vitesses magnétique Peugeot, licence Cotal, dont 1 vitesse surmultipliée, toit ouvrant, porte-bagages 31.200	N 5 S N 5 S M
Châssis 402 B		
Bloctube surbaissé Roues AV indépend. Moteur à culbuteurs Puissance 12/65 CV Boîte vites. silencieuse avec synchronesh Carrosseries entièrement métalliques type Fuseau-Sochaux Voie : 1 m. 35 Empat. : 3 m. 15	Limousine luxe, 6 places, 4 portes. 28.900 Limousine grand tourisme 6 places, 4 portes, avec chauffage, ventilation, dégivrage, toit ouvrant... 31.900 Limousine grand tourisme avec boîte de vitesses magnétique Peugeot, licence Cotal 34.800 Limousine grand tourisme avec boîte de vitesses magnétique Peugeot, licence Cotal, dont 1 vitesse surmultipliée 35.200 Limousine familiale grand luxe, 7/8 places, 4 portes, avec chauffage, ventilation, dégivrage 33.200 Coach grand luxe, 4 places, 2 portes, 5 places, chauffage, ventilation, dégivrage, toit ouvrant... 37.500 Coach décapotable toile grand luxe, 4 places, 2 portes, 5 places, chauffage, ventilation, dégivrage, sièges cuir 38.500 Coach décap. métallique, 6 places, chauffage, ventilation, dégivrage, garnitures entièrement en cuir . 46.500 Limousine commerciale, 6 places, 4 portes 30.500	N 5 N 5 T N 5 T C N 5 T M F 5 W 5 D 5 E 5 T C 5

VOITURES DE TOURISME

(taxe 8,70 % incluse)

Tous les modèles carrossés par nos usines sont munis exclusivement de glaces « Sécurité »

	Prix	Symbole
Châssis 402		
Bloctube surbaissé Roues AV indépend. Moteur à culbuteurs Puissance 11/55 CV Boîte vites. silencieuse avec synchronesh Carrosseries entièrement métalliques type Fuseau-Sochaux Voie : 1 m. 35 Empat. : 3 m. 15	Limousine grand tourisme, 6 places, 4 portes, avec chauffage, ventilation, dégivrage 30.000 Supplément pour boîte de vitesses magnétique Peugeot-Cotal 2.500 Limousine commerciale 6 places, 4 portes 29.000	N 4 T C 4 Y

VÉHICULES UTILITAIRES

(taxe 8,70 % incluse)

Tous les modèles carrossés par nos usines sont munis exclusivement de glaces « Sécurité »

	Prix	Symbole
Châssis 202 U (Charge utile 500 kg) (y compris le poids du conducteur)		
Bloctube surbaissé Roues AV indépend. Moteur à culbuteurs Culasse Alpax Puissance 6/30 CV Boîte vites. silencieuse avec synchronesh Voie : 1 m. 25 Empat. : 2 m. 55	Châssis nu équipé 18.000 Châssis équipé avec cabine 20.900	T 2 T 2 C
Châssis M. K. N. (Charge utile 1.000 kg) (marchandises transportables)		
Bloctube. R. AV ind. Moteur à culbuteurs Puissance 11/55 CV Boîte vites. silencieuse avec synchronesh Monte { 14 x 45 AV de pneus { 16 x 45 AR (5 trous) et secours Monte de pneus pour châssis avec roues AR jumelées 7 pn. 14 x 50 (6 tr.)	Châssis nu équipé avec tablier et auvent 23.250 Châssis équipé avec cabine, 3 pl. 26.600 Boulangère, ballon amovible 29.900 Fourgon de livraison 30.300 SUPPLÉMENT : Roues arrière jumelées 1.000	M K N M N C M N B M N L

TARIF GÉNÉRAL DE VENTE PAR PAIEMENTS ÉCHELONNÉS (Barème C I)

TYPE	Prix du Tarif	3 mensualités		6 mensualités		9 mensualités		12 mensualités		15 mensualités		18 mensualités		24 mensualités	
VERSEMENT A LA COMMANDE DE 2.000 FRANCS															
TYPE 202															
Berline normale	20.900	3.565	5.167	3.960	2.584	4.355	1.723	4.750	1.292	5.145	1.034	5.460	862	6.007	650
Berline luxe	22.800	3.980	5.667	4.410	2.834	4.845	1.889	5.280	1.417	5.715	1.134	6.060	945	6.915	700
Berline découvrable	22.800	3.980	5.667	4.410	2.834	4.845	1.889	5.280	1.417	5.715	1.134	6.060	945	6.915	700
Coupé décapotable	24.900	4.595	6.167	5.065	3.084	5.540	2.056	6.010	1.542	6.480	1.234	6.860	1.028	7.527	775
TYPE 402 B LÉGÈRE															
Berline sport	27.900	5.615	6.834	6.140	3.417	6.660	2.278	7.185	1.709	7.705	1.367	8.125	1.139	9.039	850
Berline sport, boîte vitesses Peugeot Cotal, 4 ^e surmultipliée	31.200	6.440	7.667	7.030	3.834	7.615	2.556	8.200	1.917	8.790	1.534	9.260	1.278	9.860	975
TYPE 402 B															
Limousine luxe	28.900	5.625	7.167	6.175	3.584	6.720	2.389	7.270	1.792	7.820	1.434	8.260	1.195	9.048	900
Limousine grand tourisme	31.900	6.645	7.834	7.245	3.917	7.845	2.612	8.445	1.959	9.045	1.567	9.525	1.306	10.560	975
Limousine grand tourisme, boîte vitesses Peugeot-Cotal	34.800	7.075	8.667	7.735	4.334	8.400	2.889	9.060	2.167	9.725	1.734	10.260	1.445	11.476	1.075
Limousine grand tourisme, boîte vitesses Peugeot-Cotal, 4 ^e surmultipliée	35.200	7.475	8.667	8.135	4.334	8.800	2.889	9.460	2.167	10.125	1.734	10.660	1.445	11.380	1.100
Limousine familiale	33.200	6.955	8.167	7.580	4.084	8.205	2.723	8.830	2.042	9.455	1.634	9.960	1.362	10.868	1.025
Coach grand luxe	37.500	7.795	9.334	8.510	4.667	9.220	3.112	9.935	2.334	10.650	1.867	11.225	1.556	12.689	1.150
Coach découvrable grand luxe	38.500	8.300	9.500	9.025	4.750	9.755	3.167	10.480	2.375	11.205	1.900	11.790	1.584	12.697	1.200
Coach décapotable métallique	46.500	10.365	11.500	11.240	5.750	12.120	3.834	13.000	2.875	13.880	2.300	14.590	1.917	15.738	1.450
Limousine commerciale	30.500	6.235	7.500	6.810	3.750	7.385	2.500	7.960	1.875	8.530	1.500	8.990	1.250	9.656	950
TYPE 402															
Limousine grand tourisme	30.000	5.735	7.500	6.310	3.750	6.885	2.500	7.460	1.875	8.030	1.500	8.490	1.250	9.652	925
Limousine commerciale	29.000	5.725	7.167	6.275	3.584	6.820	2.389	7.370	1.792	7.920	1.434	8.360	1.195	9.148	900
VÉHICULES UTILITAIRES															
202-U (500 kg.)		2.640	4.500	2.985	2.250	3.330	1.500	3.675	1.125	4.020	900	4.295	750	5.090	550
Châssis nu équipé	18.000														
Châssis avec cabine	20.900	3.565	5.167	3.960	2.584	4.355	1.723	4.750	1.292	5.145	1.034	5.460	862	6.007	650
M K N (1.000 kg.)		4.430	5.667	4.860	2.834	5.295	1.889	5.730	1.417	6.165	1.134	6.510	945	6.869	725
Châssis nu équipé	23.250														
Châssis avec cabine	26.600	5.305	6.500	5.800	3.250	6.300	2.167	6.795	1.625	7.295	1.300	7.695	1.084	8.235	825
Boulangère	29.900	6.130	7.334	6.690	3.667	7.255	2.445	7.815	1.834	8.375	1.467	8.825	1.223	9.552	925
Fourgon de livraison	30.300	6.035	7.500	6.610	3.750	7.185	2.500	7.760	1.875	8.330	1.500	8.790	1.250	9.952	925

TARIF VALABLE AUX TAUX D'ESCOMPTE DE LA BANQUE DE FRANCE de 3 % et au-dessous.
 En cas de modification de ce taux, consulter le barème général "DIFFUSION"

N.-B. — Toute demande d'ouverture de crédit donne lieu aux frais suivants : Affaire acceptée : 50 fr. — Affaire refusée : 75 fr.
 Affaire acceptée mais annulée ultérieurement : 125 fr.

DIFFUSION INDUSTRIELLE NATIONALE, 79, Avenue des Champs-Élysées, PARIS — Téléphone Elysées 16-70

VOIR AU DOS LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE